

*16 janvier 2008*

**Proposition du Conseil administratif du 16 janvier 2008 en vue de l'amélioration de la situation financière du Fonds municipal d'art contemporain par l'élargissement du prélèvement du 1%, impliquant la modification de l'article 2 de l'arrêté PR-105 du 14 novembre 2001.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

**Rappel historique**

Le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) – créé en 1950 sous l'appellation de Fonds municipal de décoration – a longtemps assuré une seule mission: celle de «permettre la décoration artistique des édifices publics, places, rues, quais et sites municipaux». La Ville de Genève se dote d'un instrument qu'il faut situer, pour l'époque, dans une double tradition de devoir civique (améliorer les conditions et le confort de vie des habitants en embellissant leur cité) et de devoir social (apporter une aide financière aux artistes). Dès 1985, le FMAC reçoit une nouvelle mission: celle d'encourager et d'assurer la promotion de la création artistique locale en procédant à l'acquisition d'œuvres dites «mobiles», destinées à orner les murs des locaux de l'administration municipale. La collection du fonds compte actuellement plus de 1600 œuvres et ensembles d'œuvres, incluant quelque 260 interventions artistiques placées sur le domaine public ou intégrées à l'architecture.

Poursuivant ces deux missions, le FMAC évolue – particulièrement vers le milieu des années 1990 – afin de répondre aux besoins de la scène artistique locale et en tenant compte surtout d'un contexte historique national et international et des questionnements que soulèvent les théoriciens de l'art et les artistes, ancrés dans des préoccupations liées aux divers phénomènes de société bien plus qu'à des simples questions d'esthétique ou de décoration. Le fonds adopte ainsi une politique de collection plus affirmée, constituant des ensembles représentatifs de la production d'un artiste ou réunissant les travaux de différents artistes qui expriment des préoccupations parallèles. Une attention particulière est portée à la jeune création locale avec le double objectif de soutenir les artistes au début de leur parcours professionnel et de construire un patrimoine qui s'inscrive en complémentarité de celui des musées. Sur les questions d'art public, et poursuivant une réflexion identique et concertée avec son homologue cantonal, le FMAC lance des projets qui nouent une relation plus étroite de l'art avec la ville et qui contribuent à sensibiliser le public aux questions artistiques de notre temps. Il s'est engagé dans une voie souple et modulable, où le souci d'une cohésion renforcée profite à tous les acteurs (plasticiens, architectes, urbanistes, paysagistes comme autorités politiques, habitants, acteurs culturels, etc.) et favorise la mise en place d'une collaboration transdisciplinaire fructueuse qui permet de se

confronter à l'espace social, architectural et urbain, de poursuivre une réflexion plus globale et de créer ensemble des espaces et des lieux de vie qui correspondent aux besoins, aux envies, aux interrogations d'une population. La commande et réalisation du jardin sonore des Ouches, de l'artiste Alexandre Joly, tout récemment inaugurée, constituent à ce titre une illustration exemplaire.

A la suite de la promulgation d'un arrêté municipal (PR-105), voté le 14 novembre 2001, le FMAC se voit confier plusieurs nouvelles missions. Destinées à soutenir les «artistes actifs à Genève», elles se traduisent par «des acquisitions ou des commandes d'œuvres d'art, des attributions de bourses, des mises à disposition d'ateliers d'artistes (location ou attribution), des offres de résidence en relation avec les institutions genevoises, des aides à la réalisation de projets». Ces dernières couvrent un large spectre de projets tels que la production d'œuvres, l'exposition et la diffusion, la publication monographique.

### **Situation financière**

A l'origine, le financement des activités du fonds était assuré par le prélèvement de 2%, puis par le 1% des crédits réservés aux travaux de construction, rénovation et restauration des édifices publics.

Cependant, conséquemment aux fluctuations du 1%, ainsi qu'à l'élargissement des missions et à l'accroissement de la demande de soutiens artistiques, la fortune du FMAC, qui se montait encore à 5 500 000 francs en 1991, n'a cessé de diminuer pour atteindre aujourd'hui un seuil critique qui avoisine les 670 000 francs. Les engagements qui totalisent actuellement des soutiens pour 235 000 francs ne sont pas inclus dans ce montant. Si l'on compare la moyenne des dépenses et celle des recettes depuis 2001, on constate une différence déficitaire moyenne par année de 60 000 francs. En 2007, enregistrant des attributions de plus en plus minimales en provenance du 1% (94 591 francs en 2006!), le FMAC a instauré des mesures d'urgence pour freiner cette progression négative et a dû se résoudre à geler les acquisitions pour l'année.

En conclusion, face à une scène artistique genevoise très florissante et productive où de nombreux jeunes artistes émergent chaque année, où l'art contemporain se révèle un domaine en pleine expansion, de surcroît mis en valeur par le développement du quartier des Bains regroupant galeries privées et institutions subventionnées, force est de constater que les ressources financières apportées par le 1% au FMAC ne suffisent plus à soutenir la création genevoise en arts plastiques, ni à maintenir l'enrichissement de notre patrimoine dans ce domaine. En outre, ces dernières années, la majeure partie des investissements de la Ville a été orientée dans des travaux d'aménagement urbain liés aux chantiers du tram et dans l'aménagement de places publiques. Comme conséquence, le FMAC a été moins alimenté que durant les années 1980 et 1990.

### **Proposition du Conseil administratif**

Après sept années de mise en œuvre des missions du FMAC, élargies par l'arrêté voté par le Conseil municipal en date du 14 novembre 2001, soit: commande et acquisition d'œuvres d'art, commande d'interventions artistiques pour l'espace public, soutiens financiers à la réalisation de projets artistiques, aides à la résidence d'artistes, le Conseil administratif constate que les ressources financières provenant du 1% sur les crédits d'investissement votés pour la construction, la rénovation et la restauration d'édifices publics ne suffisent plus à alimenter correctement la dotation au FMAC. Pour pallier ce problème, il faut que de nouvelles ressources soient attribuées au FMAC.

Par conséquent, nous sollicitons de votre Conseil l'accord d'augmenter la dotation du FMAC en prélevant désormais 1% sur les crédits d'investissement votés pour la construction, la rénovation et la restauration d'édifices publics ainsi que sur les travaux publics, d'aménagement urbain et d'ingénierie civile. De ce fait, le FMAC pourra désormais assumer la totalité des coûts liés à la commande et à la réalisation des interventions artistiques dans l'espace public, c'est-à-dire intégrées à l'architecture ou à l'environnement urbain, de même que répondre aux différentes missions qui lui incombent dont certaines ont dû momentanément être suspendues.

### **Projet de modification de l'arrêté PR-105**

#### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – L'article 2 de l'arrêté PR-105 du 14 novembre 2001 relatif au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève est modifié comme suit:

«Art. 2. – Le fonds est alimenté par un prélèvement de 1% sur les crédits d'investissement votés par la Ville de Genève pour la construction, la rénovation et la restauration d'édifices publics ainsi que sur les travaux publics, d'aménagement urbain et d'ingénierie civile.»

*Annexe:* évolution du compte de bilan du FMAC de 1991 à 2007

**ANNEXE – à la note au Conseil administratif du 5.12.2007 : situation financière du Fmac**

**EVOLUTION DU COMPTE DE BILAN FMAC 1991 -> 2007**

Année	Etat au 1er janvier	Débit	Crédit	Etat au 31 décembre	Différence
1991	5'473'318.80	1'909'889.15	764'600.00	4'328'029.65	-1'145'289.15
1992	4'328'029.65	1'885'718.50	392'939.90	2'835'251.05	-1'492'778.60
1993	2'835'251.05	1'121'810.60	455'157.00	2'168'597.45	-666'653.60
1994	2'168'597.45	538'999.05	836'322.95	2'465'921.40	297'323.95
1995	2'465'921.40	394'848.95	596'174.10	2'667'246.55	201'325.15
1996	2'667'246.55	512'186.29	0.00	2'155'060.26	-512'186.29
1997	2'155'060.26	524'990.13	95'000.00	1'725'070.13	-429'990.13
1998	1'725'070.13	490'382.74	480'750.00	1'715'437.39	-9'632.74
1999	1'715'437.39	562'321.25	195'344.00	1'348'460.14	-366'977.25
2000	1'348'460.14	347'936.45	119'266.00	1'119'789.64	-228'670.50
2001	1'119'789.64	411'637.16	258'358.00	966'510.48	-153'279.16
2002	966'510.48	268'863.90	251'701.00	949'347.58	-17'162.90
2003	949'347.58	339'079.88	621'299.00	1'231'566.70	282'219.12
2004	1'231'566.70	351'667.00	258'299.00	1'138'198.70	-93'368.00
2005	1'138'198.70	306'590.00	295'236.00	1'126'844.70	-11'354.00
2006	1'126'844.70	391'771.30	94'591.00	829'664.40	-297'180.30
2007	829'664.40	311'895.41	318'602.00	<b>836'370.99</b>	6'706.59

**Situation financière au 29 novembre 2007**

Compte de bilan, disponible actuel (année GEL des acquisitions)	836'379.99
Engagements confirmés (art public et subventions)	400'000.00
Disponible pour 2008 : réel moins engagements	<b>436'379.99</b>

**De 1991 à 2000 (financement 1%)**

**> commande d'art public & acquisitions d'œuvres mobiles**

Moyenne des dépenses	828'908.31
Moyenne des recettes	393'555.40
Différence moyenne	-435'352.92

**De 2001 à 2007 (financement 1%)**

**> commande d'art public, acquisitions d'œuvres mobiles & subventions à la réalisation de projets**

Moyenne des dépenses	340'214.95
Moyenne des recettes	299'726.57
Différence moyenne	-40'488.38

## PROJECTION SUR LE COMPTE DE BILAN FMAC 2008 -> 2014

### De 2008 à 2014 (financement 2%)

> sur les crédits d'investissement pour les constructions, rénovations et restaurations des édifices publics

Année	Projection 1er janvier	Débit (moyenne)	Crédit (moyenne 2001-2007 * 2%)	Projection 31 décembre	Différence
2008	672'587.79	400'000.00	550'280.00	822'867.79	150'280.00
2009	822'867.79	400'000.00	550'280.00	973'147.79	150'280.00
2010	973'147.79	400'000.00	550'280.00	1'123'427.79	150'280.00
2011	1'123'427.79	400'000.00	550'280.00	1'273'707.79	150'280.00
2012	1'273'707.79	400'000.00	550'280.00	1'423'987.79	150'280.00
2013	1'423'987.79	400'000.00	550'280.00	1'574'267.79	150'280.00
2014	1'574'267.79	400'000.00	550'280.00	1'724'547.79	150'280.00

Projection de la moyenne des dépenses

400'000.00

Projection de la moyenne des recettes

550'280.00

### De 2008 à 2014 (financement 1%)

> sur les crédits d'investissement pour les constructions, rénovations et restaurations des édifices publics

et sur les travaux publics d'aménagement urbain et d'ingénierie civile

Il est plus difficile de proposer une projection sur la base du 3ème PFI, car les dépenses sont regroupées par domaine d'intervention (école, culture et loisirs, logement, sport, sécurité publique, etc.) et non pas par typologie d'investissement. Il faudrait obtenir un total sans les investissements du PIQ, PAM, PRV, ...

=====